

**DURÉE**

23,00000 jours (soit 184 heures)

**PRIX**

6 095 € par participant

Soit 7 314 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion\*.

Toute personne de formation juridique ou non souhaitant s'initier au suivi de l'expertise\*.

\*minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Candidat Expert de justice

- Gestionnaire de sinistres assurances

- Agent d'assurances

- Candidat expert d'assurances

- Responsable contentieux

d'une entreprise de bâtiment

- Avocat non spécialisé en

bâtiment

- Artisan et chef d'entreprise du bâtiment

&#8203;Architectes : Éligible à

l'obligation de formation

annuelle des architectes Arrêté

du 12 février 2016

**PRÉREQUIS**

- Un dossier d'inscription (CV, lettre de motivation, bulletin d'inscription) doit être complété et signé.

- Un entretien individuel et un test écrit permettront de valider la candidature.

- Pré inscription en ligne

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

# Expertise bâtiment - bloc de compétences 01 code CPF 12300BC01 - Communiquer de manière adaptée auprès des clients et des professionnels du bâtiment et de l'immobilier

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents modes d'expertise
- Comprendre l'objectif de la mission confiée
- Concevoir une méthode d'expertise appropriée en fonction des objectifs
- Organiser et conduire une réunion d'expertise
- Rechercher les origines des pathologies TCE récurrentes
- Connaître les ressources documentaires utiles aux investigations
- Identifier les acteurs concernés par l'expertise
- Effectuer un examen critique des données fournies et des actions menées
- Formuler un avis circonstancié sur la nature des pathologies et sur les responsabilités
- Concevoir le produit de l'expertise
- Déterminer les facteurs de risques de l'expertise et les conséquences pour l'expert

**PROGRAMME**

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1 jour
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1 jour
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert - 1 jour
- Réception de travaux - 1 jour
- Assurances en construction et habitat - 2 jours



- Pathologie de la construction - 5 jours
- Les expertises d'assurance en bâtiment - 1 jour
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment - 1 jour
- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure - 1 jour
- L'expertise de justice civile en bâtiment - 1 jour
- Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1 jour
- Réunion d'expertise - 1 jour
- Chiffrages en expertise - 1 jour
- Rédaction d'un rapport d'expertise - 1 jour
- Evaluation et mise en situation professionnelles - 1 jour
- Obligations réglementaires du bâtiment : DDT - 2,5 jours
- Evaluation du bloc de compétences 0,5 jour

*Formacodes : 22254- 22206- 22273 - 41006 - 42101 -22237-22278*



## VALIDATION

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

- > une attestation de fin de formation « EXPERTISE BATIMENT »
- > une attestation de compétences « EXPERTISE BATIMENT »
- > une attestation bloc de compétences 01

